

***Charte européenne pour l'égalité  
des femmes et des hommes dans la vie locale  
14 octobre 2011***

**Discours d'Eugène Caselli  
Président de Marseille Provence Métropole**

En signant aujourd'hui la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, Marseille Provence Métropole rejoint les mille autres collectivités européennes signataires de ce document qui a valeur d'engagement. Notre communauté urbaine poursuit là une démarche déjà engagée dans l'organisation et le fonctionnement de ses services. Je pense notamment à la féminisation des métiers qui s'est déjà traduite par le recrutement de cantonnières et d'agents féminins pour la police de la propreté.

Il s'agit maintenant de dresser un état des lieux de l'égalité entre les hommes et les femmes qui travaillent à MPM, et de dresser dans les deux ans un plan d'action qui permettra d'améliorer encore les conditions de cette égalité à la fois juste et nécessaire au bon fonctionnement de notre administration.

Je ne vous apprendrai sans doute rien en rappelant que vingt ans après l'adoption par le Conseil de l'Europe de la déclaration sur l'égalité des femmes et des hommes, et malgré les réels progrès réalisés dans ce domaine par la législation et la réglementation françaises, les mentalités et les pratiques évoluent lentement, et les conditions d'une véritable égalité ne sont toujours pas établies. Les Etats membres de l'Union européenne ont été instamment priés de réduire par tous les moyens possibles et disponibles les inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes dans à peu près tous les domaines.

Ces inégalités sont encore plus marquées dans notre région. Les femmes ont plus nombreuses que les hommes à devoir vivre sous le seuil de pauvreté. La moitié des femmes sont sans emploi et celles qui travaillent perçoivent des rémunérations plus faibles que leurs collègues masculins : selon l'Insee, le salaire médian des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes ! A la tête des grandes entreprises, les femmes restent ultra minoritaires. Les conseils d'administration des sociétés du CAC 40 ne comptent que 20% de femmes.

Je lisais hier les résultats d'une enquête réalisée auprès de cadres des deux sexes employés par des entreprises de plus de cinq cents salariés. Les trois-quarts des cadres féminins jugent leur situation personnelle plus difficile que celle des hommes. Six femmes sur dix estiment que les inégalités sont liées au sexe. Si les deux tiers des femmes interrogées ne croient pas à une possible amélioration de leur situation, la moitié d'entre elles estiment que la discrimination positive représente une solution intéressante pour réduire les inégalités.

Sans doute ne suffit-il pas d'encourager les initiatives et les coups de pouce, même s'ils ont leur utilité. Nous mesurons bien que faire enfin reconnaître, accepter et respecter ce droit tout à fait fondamental, ce principe d'égalité gravé au fronton de notre république, cela suppose une œuvre de longue haleine qui commence à l'école, se poursuit à tous les stades de l'éducation, dans les familles, les entreprises et les administrations.

Comme certaines grandes entreprises, les collectivités ont la possibilité de donner l'exemple, en valorisant ce qu'elles ont déjà pu entreprendre, et elles ont même le devoir de se montrer exemplaires. Marseille Provence Métropole entend s'inscrire dans cette démarche éminemment citoyenne et responsable et la rendre pérenne. Elle s'engage à améliorer ce qui doit l'être en interne, dans ses propres structures, et en externe, dans ses relations et interventions directes et indirectes auprès des administrés.

Je vous remercie.